

The background of the entire page is a colorful, repeating pattern of cartoon-style children. The children are depicted in various activities: some are reading books, some are playing with toys, and others are simply standing or sitting. The children have diverse features, including different hair colors and styles, and are wearing a variety of brightly colored clothing. The overall style is cheerful and child-friendly.

# *AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES*

*Projet éducatif territorial  
2015/2018*

*VILLE DE TINQUEUX*

**TINQUEUX** VILLE  


# Sommaire

## **A- PRÉSENTATION DE L'ENVIRONNEMENT**

- 1 Les écoles
- 2 Les accueils périscolaires
- 3 Le public concerné
- 4 Les structures municipales existantes

## **B- LES ACTIVITES PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES SUR LA COMMUNE**

- 1 Les accueils périscolaires
- 2 Les accueils extrascolaires

## **C- LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

- Lieux d'accueils
- Effectif et encadrement
- Période de la journée concernée par le PEDT
- Durée du PEDT
- Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire
- Inscriptions
- Tarifs
- Déroulement d'un après midi type
- Les activités
- Les contraintes du PEDT
- Objectifs éducatifs et objectifs pédagogiques
- Fonctionnement commun

## **D- COORDINATION et EVALUATION DU PROJET**

- 1 Coordination du projet
- 2 Évaluation du projet

**La ville de Tiqueux a souhaité mettre en place à la rentrée de septembre 2014 la réforme des rythmes scolaires sans projet éducatif territorial. Au vu des activités et de l'implication des intervenants, la commune a décidé de proposer un Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la rentrée de septembre 2015.**

**Le PEDT ci-après présenté, dont le principal objectif est l'épanouissement et le bien être de l'enfant, a été élaboré par les élus, les services municipaux et les référents en partenariat avec l'Éducation Nationale, les parents d'élèves et les directeurs d'école.**

## **A- PRÉSENTATION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Tiqueux, ville dynamique** : Deuxième ville de l'agglomération rémoise avec 10 234 habitants, Tiqueux propose à ses habitants toute une palette de services et d'équipements. L'offre de proximité est importante, en particulier dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse, de la culture et du sport. Plus de 60 associations, la présence de centres commerciaux et quatre zones d'activités assurent également le dynamisme de la ville.

Située en entrée d'agglomération et à proximité d'un échangeur autoroutier, Tiqueux constitue en effet un pôle d'attraction, aussi bien pour les entreprises que pour la population.

**Tiqueux, ville verte** : Tiqueux offre un environnement préservé, avec ses nombreux parcs et espaces verts, son fleurissement (récompensé par trois fleurs) et ses opérations d'embellissement, comme celle menée dans le centre-ville.

### **1- LES ECOLES**

Les écoles sont implantées sur la commune, elles sont 7 au total : 4 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires. Parmi ces écoles, la création d'un nouveau bâtiment incluant maternelle et élémentaire dans une même structure : le "Carré Blanc" qui regroupe une médiathèque et une salle de spectacles. Il s'agit d'un bâtiment innovant avec de nouvelles technologies.



### **2- LES ACCUEILS PERISCOLAIRES**

La commune de Tiqueux organise depuis plusieurs années un accueil périscolaire avant et après la classe. Le matin de 7h45 à 8h20 et le soir de 16h30 à 17h45.

Pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaire, il a été décidé d'appliquer les jours et horaires conformément au décret du 24 janvier 2013.

<b>LUNDI</b>	7h45 - 8h20 <b>SMA</b>	8h20 - 11h30 <b>Enseignement</b>	11h30 - 13h20 <b>Pause Méridienne</b>	13h20 - 15h45 <b>Enseignement</b>	15h45 - 16h30 <b>Temps d'Activités Périscolaires</b>	16h30 - 17h45 (18h00 en maternelle) <b>Sortie de l'école ou SMA</b>
<b>MARDI</b>	7h45 - 8h20 <b>SMA</b>	8h20 - 11h30 <b>Enseignement</b>	11h30 - 13h20 <b>Pause Méridienne</b>	13h20 - 15h45 <b>Enseignement</b>	15h45 - 16h30 <b>Temps d'Activités Périscolaires</b>	16h30 - 17h45 (18h00 en maternelle) <b>Sortie de l'école ou SMA</b>
<b>MERCREDI</b>	7h45 - 8h20 <b>SMA</b>	8h20 - 11h30 <b>Enseignement</b>	11h30-12h30 <b>SMA</b>			
<b>JEUDI</b>	7h45 - 8h20 <b>SMA</b>	8h20 - 11h30 <b>Enseignement</b>	11h30 - 13h20 <b>Pause Méridienne</b>	13h20 - 15h45 <b>Enseignement</b>	15h45 - 16h30 <b>Temps d'Activités Périscolaires</b>	16h30 - 17h45 (18h00 en maternelle) <b>Sortie de l'école ou SMA</b>
<b>VENDREDI</b>	7h45 - 8h20 <b>SMA</b>	8h20 - 11h30 <b>Enseignement</b>	11h30 - 13h20 <b>Pause Méridienne</b>	13h20 - 15h45 <b>Enseignement</b>	15h45 - 16h30 <b>Temps d'Activités Périscolaires</b>	16h30 - 17h45 (18h00 en maternelle) <b>Sortie de l'école ou SMA</b>

### **3- LE PUBLIC CONCERNE**

Le public visé est celui des enfants de trois à onze ans et concerne l'ensemble des écoles :

- les écoles élémentaires :

- Jean Moulin, 2 rue de la Paix
- Pont de Muire, 2 rue Pasteur
- Beauséjour, 38 rue Henri Barbusse

- les écoles maternelles :

- Jean Moulin, 2 rue de la Paix
- Diderot, rue Madeleine Brès
- Beauséjour, 38 rue Henri Barbusse
- Marcel pagnol, 14 rue Fernandel

- Effectifs : 900 enfants sont scolarisés sur la commune, 545 en élémentaire et 355 en maternelle.

### **4- LES STRUCTURES MUNICIPALES EXISTANTES**

#### ***Les différentes structures***

##### **➤ La Maison des Associations**

La Maison des Associations est un bâtiment communal récent (2007). Elle dispose d'une salle de réunion, d'une salle de danse, d'une salle d'activités (utilisée par le centre de loisirs tous les mercredis en période scolaire et pendant les vacances) et d'un espace Jeunes avec un pôle multimédia, une salle d'activités et un coin détente pour l'accueil des ados.

C'est un lieu accueillant utilisé par les associations aquatintiennes, qui facilite les rencontres et crée du lien social intergénérationnel avec les enfants du centre de loisirs, les jeunes du MDAdo, les parents et les bénévoles d'associations.

C'est un outil pour le développement de la politique Socioculturelle et Jeunesse de la ville.

##### **➤ Le Gymnase Frédérique Bronquard**

L'accueil du gymnase Bronquard se fait à côté du parc municipal de la Croix Cordier (à l'intérieur duquel est implanté un complexe sportif : terrain de football, cours de tennis, aires de jeux, parcours de santé, etc..) et de la Maison des Associations.

Sont mis à disposition des animateurs : du matériel sportif, des tables de ping-pong, le dojo...

Différents endroits sont en projet d'aménagement pour améliorer la convivialité : espace accueil parents enfants animateurs, salle animateurs, coin détente, coin jeux...

##### **➤ Gymnase Croix Cordier**

Il dispose d'un terrain de sport couvert, d'un dojo et de vestiaires. Ce bâtiment a été entièrement rénové en 2010. Il est principalement utilisé par les ados et peut être aussi utilisé par les enfants de Vac'Sport et des écoles.

## ➤ **Bibliothèque et espace multimédias**

Le carré blanc a ouvert ses portes en juin 2014. Il est composé d'une médiathèque, d'une salle d'exposition et d'une salle de spectacle.

## **B- LES ACTIVITES PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES SUR LA COMMUNE DEJA EXISTANTES**

La commune de Tinquieux offre une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges.

### **1 ACTIVITES PERISCOLAIRES :**

Depuis plusieurs années, la commune de Tinquieux organise différents accueils périscolaires qui se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil du soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne (en lien avec les ATSEM).

#### **- l'accueil du matin entre 7h45 et 8h20 :**

Les enfants sont accueillis dans chaque école entre 7h45 et 8h20. Les enfants arrivent de manière échelonnée. Des activités ludiques, calmes sont proposées aux enfants.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leur rythme de vie. (Règlement intérieur en annexe 1)

On comptabilise en moyenne une soixantaine d'enfants le matin.

#### **- La pause méridienne entre 11h30 et 13h20 :**

L'organisation de la pause méridienne est formalisé dans le règlement intérieur (voir annexe 2).

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est rythmé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Les enfants sont encadrés par des animateurs et des ATSEMS pour les maternelles. On comptabilise environ 490 enfants qui déjeunent à la cantine répartis dans les 5 restaurants scolaires (2 élémentaires et 3 maternelles).

Sur le temps méridien des activités sont mises en place :

En élémentaire comme en maternelle différentes activités leur sont proposées : activités sportives, jeux de société, dessins...

#### **- l'accueil du soir entre 16h30 et 17h45 en élémentaire :**

Après le temps du goûter, les enfants sont répartis par groupe pour participer aux différentes activités sportives, de détente, arts plastiques, jeux de cours et aide aux devoirs avec la participation des enseignants volontaires. Dans une de nos écoles élémentaires l'activité tennis est proposée avec la participation d'une association, deux fois par semaine.

On comptabilise environ 180 enfants le soir.

- **l'accueil du soir entre 16h30 et 18h00 en maternelle :**

Après le temps du goûter, les enfants sont répartis par groupe pour participer aux différentes activités de détente, de bricolage, jeux de cour. En maternelle, les départs sont échelonnés. On comptabilise environ 130 enfants le soir.

- **l'accueil du mercredi midi entre 11h30 et 12h30 :**

Les enfants sont accueillis dans chaque école entre 11h30 et 12h30. Les enfants partent de manière échelonnée. On comptabilise environ 70 enfants.

## **2 ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES :**

Au-delà des activités périscolaires, la ville organise des centres de loisirs sans hébergement, des minis camps déclarés accueil de loisirs auprès de la DDCSPP.

### **➤ Le centre du mercredi de 13h30 à 17h30 pour 50 enfants :**

Cet accueil a pour objectifs de développer la découverte et la pratique de différentes activités socioculturelles tels que l'arts plastique, danse ...mais aussi de découvrir des activités extérieures comme le bowling, le mini golf, la piscine, la patinoire et le laser game.

Les inscriptions se font au trimestre.

### **➤ Le Vac's ports loisirs :**

Pendant les vacances, un accueil est prévue en février, avril, l'été et à la Toussaint :

- un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 6 ans (40 enfants)
- un accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 13 ans (60 enfants)

Les inscriptions se font à la semaine avec repas.

La commune propose des activités à l'extérieur telles que piscine, bowling, laser game, cinéma, parc d'attraction, patinoire...

### **➤ La MDADO et les minis camps :**

- un accueil de loisirs pour les 12 à 17 ans (36 enfants)
- mini camps pour les 12 – 17 ans (2 semaines l'été pour 12 enfants par semaine)

Les inscriptions se font à l'année pour la MDADO.



## C- LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

La mairie de Tinquex a décidé d'établir un seul projet pédagogique pour toutes les écoles de la commune. Cette cohésion permet de mutualiser les moyens matériels, les locaux, l'équipe d'animation, ce qui permet de répondre aux besoins nécessaires en fonction de l'encadrement réglementaire à l'effectif basé : 1 animateur pour 12 maternels et 1 animateur pour 15 élémentaires.

Le public visé est celui des enfants de trois à onze ans et concerne l'ensemble des écoles de la commune, les gymnases, la maison des associations, la médiathèque, la salle de spectacles...

### • LIEUX D'ACCUEIL

#### • Lieu d'accueil pour les écoles élémentaires :

- Jean Moulin, 2 rue de la Paix
- Gymnase Jean Moulin
- Pont de Muire, rue Pasteur
- Beauséjour, 38 rue Henri Barbusse
- Gymnase Croix Cordier
- Gymnase Bronquard
- Bibliothèque et Espace Multi médias, « Carré Blanc », rue de la croix cordier
- Maison des associations



#### • Lieu d'accueil pour les écoles maternelles :

- Jean Moulin, 2 rue de la Paix
- Gymnase Jean Moulin
- Diderot, rue Madeleine Brès
- Beauséjour, 38 rue Henri Barbusse
- Marcel pagnol, 14 rue Fernandel
- Gymnase Croix Cordier
- Gymnase Bronquard
- Bibliothèque et Espace Multi médias, « Carré Blanc », rue de la croix cordier
- Maison des associations

### • EFFECTIFS ET ENCADREMENT

- Effectifs : 900 enfants sont scolarisés sur la commune, 545 en élémentaire et 355 en maternelle.
- Encadrement : Enseignants, Animateur BAFA, BAFD, CAP petite enfance, agent territorial en APS, agents communaux

- 22 animateurs en maternelle
- 32 animateurs en élémentaire

Il a été nommé un référent par école qui tient un rôle essentiel à savoir l'organisation des activités, le pointage des enfants et la gestion des commandes de fournitures et de matériel. Il est le lien entre les animateurs, les services de la mairie, les parents et l'école.

- **PERIODE DE LA JOURNEE CONCERNEE PAR LE PEDT**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30.

- **DUREE DU PEDT**

La durée du PEDT est fixée à trois ans maximum.

- **DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Aucune demande de dérogation n'a été formulée. La ville de Tinquex a en effet retenu le mercredi matin de 8h30 à 11h30.

- **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se font en Mairie, à l'année ou par période de vacances à vacances.

- **TARIFS**

Pour l'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires, une participation forfaitaire (dégressive suivant le nombre d'enfant par famille) est demandée aux familles : 10 euros pour 1 enfant, 18 pour 2, 24 pour 3... La facturation se fait par période de vacances à vacances.

- **DEROULEMENT D'UN APRES MIDI TYPE**

Prise en charge par le référent et/ou les enseignants et/ou animateurs BAFA et/ou personnel communal. Ce temps sera dédié à un moment récréatif, ludique, de décontraction.

L'accueil est à 15h45. A l'heure du rassemblement, les enfants sont répartis par groupes sous la responsabilité des animateurs sous couvert du référent de l'école. Différentes activités leur sont proposées jusqu'à 16h30.

- **LES ACTIVITES**

Le planning d'activités est organisé avec le référent et les animateurs. Chacun peut s'exprimer sur ses idées en fonction de ses compétences. De nombreuses activités sont en lien avec des axes de travail issus du projet académique et donc des projets d'écoles dont il découle.

Il est offert aux enfants la possibilité de choisir entre plusieurs activités. Les animateurs incitent aussi les enfants à faire autre chose : comme de la couture pour les garçons !

L'activité est un moment de convivialité, d'entraide et de cohésion de groupe. Les enfants s'inscrivent majoritairement pour elle, pour se faire plaisir. A nous de leur montrer qu'on peut doubler son plaisir en les partageant avec d'autres.

Il est proposé aux enfants en moyenne deux activités par semaine.



Les activités choisies seront ciblées en suivant plusieurs axes, tels que :

- **développer la maîtrise de la langue :**

Il est proposé des activités comme la lecture de conte, marionnette, chants anglais (apprentissages "ludiques" pour les langues étrangères)...

- **développer les parcours d'éducation culturelle :**

Il est proposé des activités comme le théâtre, le dessin, la peinture, les mimes, la chorale...

- **développer l'éducation au numérique :**

Avec l'autorisation des enseignants et du directeur d'école, il est proposé des ateliers informatiques et TBI ludiques.

- **développer les activités sportives, éducation à la santé :**

Il est proposé des activités comme le roller, la trottinette, le tennis, les jeux collectifs, des parcours sportifs, parcours sécurité routière...

- **développer les activités de décontraction et de jeux qui renforcent les liens entre chaque niveau :**

Il est proposé des activités comme les jeux de société, bricolaine, mandalas, couture, perles, bracelets brésiliens, élastiques, pâte à modeler, plâtre, relaxation, maquettes, perles à chauffer, puzzle, magie, science, musique...

Afin d'échanger et d'avoir des projets communs entre chaque école de la commune, il est décidé de mettre en commun certain matériel par le biais de "Malle" commune :

- Une "Malle" marionnette : développer le langage et l'imaginaire
- Une "Malle" Education routière : sensibiliser les enfants à la sécurité routière
- Une "Malle" magie : art de produire des effets extraordinaires (activité dédiée aux enfants de l'élémentaire).
- Une "Malle" cirque : développer le langage corporel (dédiée aux enfants de l'élémentaire)
- Une "Malle" musique : développer l'expression corporelle et sensorielle
- Une "Malle" science : développer la capacité de raisonnement face aux idées et aux événements de tous les jours, développer leur curiosité. (activité dédiée aux enfants de l'élémentaire).

- **LES CONTRAINTES DU PEDT**

Certaines écoles de la commune sont très éloignées des différents "services" comme les gymnases, la maison des associations et le carré blanc. Elles sont contraintes de faire les activités au sein même de l'école.

- **OBJECTIFS EDUCATIFS ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

**Les objectifs éducatifs de l'organisateur**

- Favoriser l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre sans distinction de moyens financiers
- Assurer la découverte d'activités nouvelles offrant la possibilité d'épanouissement personnel
- Aider et accompagner les jeunes dans l'accession à l'autonomie afin de développer leurs capacités d'initiatives
- S'associer à tous les partenaires éducatifs (parents, milieu scolaire, milieu associatif...) afin de permettre la socialisation de chacun.

➤ **Objectif général**

Faire vivre l'enfant à son rythme pour qu'il profite pleinement de ce temps à travers l'évasion, les découvertes et le plaisir d'être ensemble, l'épanouissement personnel en respect avec les règles.

➤ **Objectifs pédagogiques**

Au regard des objectifs éducatifs de l'organisateur, du public de la structure et du mode de fonctionnement, voici les objectifs pédagogiques que notre équipe d'animation s'est fixée :

- Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière

Il n'est pas question de prendre ce groupe comme une entité homogène et les habitudes, les goûts, les sensibilités de chacun devront être respectées.

- Respecter les rythmes individuels des enfants

La chronobiologie (étude des rythmes biologiques) nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités...Prendre en compte le rythme de chacun, c'est adapter notre fonctionnement à chaque jeune.

- Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs

Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par "le faire ensemble", la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place et peut avoir des responsabilités. En ce sens nous permettrons à chacun de devenir plus autonome.

- Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins.

Nous favorisons une démarche de projet, où les jeunes sont parties prenantes. Nous diversifions au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun mais nous tacherons de les éveiller à des pratiques sportives, artistiques ou culturelles méconnues.

- **FONCTIONNEMENT COMMUN**

- Les règles de vie

Le cadre du fonctionnement du temps d'activité périscolaire et de la vie en collectivité implique le respect par tous d'un certain nombre de règles.

Les règles non négociables, prenant en compte la réglementation en vigueur dans les accueils municipaux ainsi que les règles de sécurité, sont décidées en concertation avec la commune par le directeur et le référent. Elles sont exposées aux animateurs lors des réunions préparatoires.

Ces règles sont rappelées aux jeunes lors des temps d'accueil afin d'exposer, d'expliquer et de les justifier pour qu'elles soient comprises de tous.

Les règles de vie dites « négociables », permettant la vie en collectivité sans conflits ni rapports de force, seront vues au préalable et en concertation entre les animateurs. De plus, celles-ci seront prises en concertation avec les jeunes afin de les responsabiliser.

- Les relations au quotidien

- **Jeunes/jeunes** : L'équipe d'animation souhaite que les relations entre les jeunes soient fondées sur la tolérance, le partage et l'expression de la solidarité. Elles devront leur permettre de vivre ces temps d'activités dans un esprit de respect mutuel.

- **Animateurs/jeunes** : Les animateurs sont les référents, les points de repères pour les jeunes. C'est à eux que ces derniers doivent pouvoir s'adresser. Les animateurs sont à l'écoute des jeunes et développent avec eux un climat de confiance mutuelle et de compréhension.

- **Enseignants/animateurs** : Ces relations doivent être fondées sur le respect mutuel des rôles, la confiance, la solidarité et la concertation.

- **Directeurs/animateurs/familles** : Une attention particulière sera portée par l'ensemble de l'équipe à la qualité des relations avec les familles.

- Rôles de l'animateur

L'animateur doit être à l'écoute des enfants, prendre en compte les petits tracas et leur besoin d'autonomie. C'est donc dans ce cadre qu'il doit agir afin de permettre aux enfants d'acquérir de nouvelles connaissances, de s'épanouir et de profiter de ces moments. Les relations entre les participants et la bonne ambiance sont le moteur de l'animation.

L'animateur doit faire preuve d'autorité dans certains cas mais doit tenter au maximum de se poser en médiateur. Les jeunes établiront des règles de fonctionnement avec le concours des animateurs. Ceci afin de formaliser les comportements de respect envers les autres enfants, les animateurs et le matériel.

- L'expression

Les moments de rassemblement seront mis à profit afin de laisser les jeunes s'exprimer et donner leurs avis sur le déroulement de l'activité, le jeune devenant acteur.

L'animateur notera les remarques et les souhaits des enfants, afin que ces moments ne soient pas considérés comme inutiles. Les propositions des jeunes ne resteront pas des paroles en l'air, toutefois l'animateur expliquera que pour certains projets, il faut un délai raisonnable afin d'organiser l'activité et de la préparer.

L'animateur veillera à impliquer le jeune ou le groupe de jeunes à l'origine de la proposition pour qu'il se rende compte de la logistique et de l'organisation que demande un projet.

Cette initiative permettra au jeune de se responsabiliser et de renforcer les liens de confiance avec l'équipe pédagogique.

Il est important de donner à chacun la possibilité de s'exprimer car tous les jeunes n'ayant pas la même personnalité, multiplier les outils d'expression permettra à chacun de trouver le sien.

- Le travail d'équipe : Composition de l'équipe

Le service des affaires scolaires, le service du personnel des écoles et les référents des écoles ont pour mission :

- ↳ L'animation de l'équipe
- ↳ La gestion financière, matérielle et administrative
- ↳ Les relations avec les différents partenaires
- ↳ Les relations avec les familles
- ↳ La facturation et l'encaissement
- ↳ La garantie de la mise en œuvre du projet pédagogique

- L'équipe d'animation : Les enseignants, les animateurs diplômés et le personnel communal ont pour mission :

- ↳ L'accueil des enfants
- ↳ L'animation
- ↳ La préparation des activités, leur mise en place, le rangement.
- ↳ Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque jeune.
- ↳ Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.
- ↳ Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe. Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

- 



## Organisation du travail de l'équipe

L'équipe se réunit selon les besoins afin :

- ↳ D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- ↳ De préparer les activités
- ↳ De mettre en place des projets
- ↳ D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le service des affaires scolaires et l'ensemble des acteurs y participent.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...) Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

- Communication

La fiche d'inscription aux activités péri et extra scolaires est disponible en mairie au service des affaires scolaires et téléchargeable sur le site de la ville : [ville-tingueux@mairie.fr](mailto:ville-tingueux@mairie.fr)

- Périodicité

Deux réunions préalables auront pour vocation d'établir les projets d'animations et de s'approprier le projet pédagogique.

Les réunions de préparation sont faites pour échanger sur les différentes compétences des animateurs et sur les projets qu'ils souhaitent mettre en place, en lien avec les orientations des projets émergents des dernières périodes. Régulièrement, un bilan sera effectué où il sera abordé les problèmes rencontrés et les rectifications éventuelles de planning.

Ce moment est privilégié pour échanger sur les questions des comportements et des postures à tenir pour les jeunes et les animateurs.

Ce travail est essentiel dans la configuration de l'accueil où l'équipe ne doit parler que d'une seule voix concertée auprès des jeunes.

- Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Le PEDT sera signé pour un an renouvelable deux fois. Il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

## D- COORDINATION et EVALUATION DU PROJET

### 1) COORDINATION DU PROJET

**Le projet a été construit par les acteurs suivants :**

Elu référent : Madame Michèle BORDES, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires.

Service municipal : Madame Séverine DURIN, Service des Affaires Scolaires

Référents : Mesdames Anne REICHEL, Muriel GUISET, Corinne KMETTY, Magalie GROULT, Marie FLIX, Maryline BAN, Muriel CUIF, Céline LOPEZ.

Adresse : Hôtel de Ville – Avenue du 29 août 1944 – 51430 TINGUEUX

Téléphones : 03.26.08.23.45 – 03.26.08.06.56

Mail : [s.durin@ville-tingueux.fr](mailto:s.durin@ville-tingueux.fr)

Afin d'impliquer les différents acteurs du projet, la municipalité a décidé de mettre en place un comité de pilotage qui sera composé, sous la présidence de Monsieur le Maire, de :

- L'élus référent et élus désignés par la commission des Affaires scolaires
- Les services de la mairie (Affaires scolaires, gestion du personnel des écoles)
- Les référents des écoles
- Les directeurs d'écoles ou leurs représentants
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Des représentants de parents d'élèves élus (2 par école)

## **2) EVALUATION DU PROJET**

- Pourquoi une évaluation ?

Cette évaluation apportera des résultats sur la satisfaction des enfants, des parents, des professionnels et ainsi permettra la mise en place de nouvelles pistes de travail dès la rentrée scolaire de 2016.

- Quels seront les indicateurs pris en compte ?

- Les objectifs
- La fréquentation
- La diversité des activités
- la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités hors temps scolaire
- Le comportement des enfants
- La satisfaction ou non des parents et des enfants

Deux réunions d'évaluation, avec le comité de pilotage, seront programmées durant l'année scolaire, une première en janvier et la seconde en mai 2016.

L'implication des usagers et des professionnels permet de donner aux acteurs le pouvoir d'agir.

## ANNEXES

Annexe 1 : Règlement intérieur Service Municipal d'Accueil

Annexe 2 : Règlement intérieur Restauration Scolaire